

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 17 septembre 2018 au 16 octobre 2018 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs, pour connaître l'avis du public sur le projet présenté par la société ENGIE PV MONTANE 4, filiale de la société ENGIE GREEN FRANCE, relatif à la création d'une centrale solaire au sol au lieu-dit « Roc Chaumilly », parcelle AA 47, sur la commune de Saint-Priest de Gimel.

Ce projet constitue la dernière extension de la centrale solaire de la ZAC de la Montane. Ses principales caractéristiques sont les suivantes : la centrale occupera une surface clôturée de 4,07 ha, pour une puissance prévue d'environ 3,76 MWc. Elle nécessitera la mise en place de 12 972 modules photovoltaïques d'environ 290 Wc unitaire disposés sur des tables d'assemblage fixes, d'un poste de conversion (surface unitaire 39 m<sup>2</sup>) et d'un poste de livraison (surface unitaire 30 m<sup>2</sup>).

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée sur la commune de Saint-Priest de Gimel.

Monsieur Carlos Martinez, ingénieur de l'École de l'air en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que l'avis des collectivités territoriales et leurs groupements, l'avis de l'Autorité Environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, sera tenu à la disposition du public, du 17 septembre 2018 au 16 octobre 2018 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairie de Saint-Priest de Gimel, aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Saint-Priest de Gimel,
- adresser ses observations et propositions par écrit au commissaire enquêteur
  - par correspondance adressée à la mairie de Saint-Priest de Gimel (Monsieur le commissaire enquêteur - enquête publique projet de centrale solaire Montane 4 – Mairie – place de la Liberté - 19800 Saint-Priest de Gimel) lequel les visera et les annexera au registre d'enquête,
  - pour courrier électronique adressé à [pref-environnement@correze.pref.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.pref.gouv.fr) (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique projet de centrale solaire Montane 4*).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Priest de Gimel pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- le 17 septembre 2018 de 9h à 12h,
- le 24 septembre 2018 de 15h à 18h,
- le 5 octobre 2018 de 14h à 17h,
- le 10 octobre 2018 de 14h à 17h,
- le 16 octobre 2018 de 14h à 17h.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête:

- en mairie de Saint-Priest de Gimel,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),
- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Les demandes d'information relatives au projet peuvent être adressées à la société ENGIE PV MONTANE 4, Monsieur Pierre Durieu, chef de projets (tél. 04 99 52 64 70 – adresse: Le Triade II, Parc d'activités Millénaire II, 215 rue Samuel Morse, 34000 Montpellier – email [pierre.durieu@engie.com](mailto:pierre.durieu@engie.com) ).

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, au nom de l'Etat, sur la demande de permis de construire (accord, accord assorti de prescriptions ou refus).

Les informations relatives à ce dossier : avis d'enquête, avis de l'Autorité Environnementale, dossier de demande de permis de construire, rapport et conclusions du commissaire enquêteur (pendant un an) et décision statuant sur la demande pourront être consultées au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction, sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



Eric Zabouraeff